

► Participez à la restauration du Grand-Orgue !

◆◆ PLUS QU'UN RELEVAGE, UNE RESTAURATION

Alors qu'un *relevage* désigne un nettoyage et une révision générale de l'orgue tous les 25 ans, une *restauration* est un travail de profondeur en atelier. Lors de la restauration des années 1980, une solution mécanique « provisoire » avait été adoptée, rendant l'orgue difficilement jouable. Une reprise des transmissions de notes doit être faite afin de rendre cet instrument exceptionnel totalement maniable.

Toutes les modifications prévues ont été validées par la Commission Nationale des Patrimoines et de l'Architecture (5e section) du Ministère de la Culture et de la Communication.

Il s'agit donc ici de profiter d'un démontage quasi-complet de l'instrument pour remettre à niveau des éléments délaissés depuis des dizaines d'années.

◆◆ UN ORGUE D'ARISTIDE CAVAILLÉ-COLL

Des recherches menées ces dernières décennies dans les archives de la maison Cavallé-Coll, il ressort que cet orgue était initialement prévu pour le Palais de l'Industrie et des Beaux-Arts à Paris.

Sa construction commence à la fin des années 1860. Au sortir de la guerre de 1870, Cavallé-Coll fait face à un afflux de commandes important. Afin de tenir les courts

délais de livraison, des éléments de cet orgue déjà construits sont utilisés.

L'instrument est béni par Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux, et inauguré par Alexandre Guilmant, organiste de la Trinité à Paris, le 23 novembre 1874 : la commission dont faisait partie Guilmant conclut ainsi : "l'un des chefs-d'oeuvre de la facture moderne".

◆◆ REDONNONS TOUTE SA SUPERBE AU GRAND ORGUE DE LISIEUX !

L'orgue de Lisieux a été depuis plusieurs années desservi par ses problèmes mécaniques et les faiblesses harmoniques que l'on pouvait remarquer ici ou là. Mais il reste de très grande qualité. Il convient donc de **redonner à cet instrument toute sa superbe et la place qu'il mérite dans le patrimoine musical français et européen**. L'opération proposée dans l'offre du groupement Robert frères/MLGO/DLFO/ORGLEZ, de grandes compétences, veut répondre à cet enjeu.

Montant des travaux	677 815€
Objectif de collecte	70 000€
Début des travaux	Février 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Grand-Orgue de la cathédrale Saint-Pierre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/85161

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Grand-Orgue de la cathédrale Saint-Pierre

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Jean L'Ange et Thierry Semenoux



► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



VILLE DE LISIEUX

21, rue Henry Chéron
14100 Lisieux
02 31 48 40 40
communication@ville-lisieux.fr
www.ville-lisieux.fr



LES AMIS DES ORGUES LISIEUX-PAYS D'AUGE

22, place François Mitterrand
14100 Lisieux
mphitier@wanadoo.fr

► Nos partenaires



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration du

Grand-Orgue de la cathédrale Saint-Pierre

Lisieux (14)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Thierry Semencoux - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org